

Le 13 mai 2021, à St Pierre d'Irube, au 20 Chemin Mastouloucia, se sont réunis en assemblée générale constitutive, les fondateurs de l'association Dayalou Passerelle

Les personnes suivantes étaient présentes :

Mr Bernard Boissy, 20 Chemin Mastouloucia, 64990 St Pierre d'Irube
Mr André Sarraute, 353 Route des Pyrénées, 40390 St Laurent de Gosse
Mlle Louise Lemonnier, 6 Allée Goxa Leku Bidexka, 64990 St pierre d'Irube

Mr André Sarraute est nommé président de séance
Mlle Louise Lemonnier est nommée secrétaire de séance

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Présentation du projet de l'association
- Lecture, discussion et adoption des statuts
- Détermination du montant des cotisations
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches administratives et gestion de compte
- Correspondants locaux pour représentation de l'association
- Autres sujets divers

Après débat entre les membres, concernant, le projet de l'association, les statuts, le montant des cotisations, et l'attribution des pouvoirs, le président de séance met aux voix les questions suivantes conformément à l'ordre du jour :

- Adoption des statuts à l'unanimité
- Adoption à l'unanimité du montant de la cotisation annuelle fixée à 15 €
- Nomination à l'unanimité des membres du bureau constitué ainsi : Mr Bernard Boissy président de l'association, Mr André Sarraute secrétaire, Mlle Louise Lemonnier trésorière
- Validation de correspondants locaux pouvant représenter l'association
- Attribution à l'unanimité des pouvoirs administratifs, démarches de déclaration et ouverture et gestion du compte bancaire, pour les trois membres du bureau

Il est dressé le présent procès-verbal de l'assemblée générale constitutive signé par tous les membres fondateurs de l'association.

A St Pierre d'Irube, le 13 mai 2021

Mr Bernard Boissy
Président



Mr André Sarraute
Secrétaire



Mlle Louise Lemonnier
Trésorière

